

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHER

Séance du 23 mai 2020

<b>Membres en exercice :</b> <b>15</b>	Date de la convocation: 19/05/2020 <i>L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis MICHEL.</i>
<b>Présents : 14</b>	<b>Présents :</b> Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Michel CHANDELLIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS
<b>Votants: 15</b>	
<b>Pour: 15</b>	<b>Représentés:</b> Aude CHAPPUY par Frédéric THOMAS
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b> <b>Absents:</b> <b>Secrétaire de séance:</b> Sabrina GRIDEL

### Objet: Election du maire - 2020\_023

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;  
Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Frédéric THOMAS: quatorze voix
- M. Vittore PETTOVEL: une voix

M. Frédéric THOMAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Ainsi fait et délibéré ce jour, Pour copie conforme, Président du conseil municipal
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/05/2020 054-215405192-20200523-2020_023-DE

Frédéric THOMAS, Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/05/2020 054-215405192-20200523-2020_023-DE

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 23 mai 2020

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation: 19/05/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Présents : 14

**Présents :** Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Michel CHANDELLIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

**Représentés:** Aude CHAPPUY par Frédéric THOMAS

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sabrina GRIDEL

### Objet: Nombre d'adjoints - 2020\_024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;  
Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;  
Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de quatre postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
Pour copie conforme,  
Frédéric THOMAS, Maire

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/05/2020 054-215405192-20200523-2020_024-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

## COMMUNE DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Séance du 23 mai 2020

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation: 19/05/2020

*L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric THOMAS*

Présents : 14

**Présents :** Vittore PETTOVEL, Gilles ZINUTTI, Dominique GEORGE, Emilie TORNIER, Denis MICHEL, Michel CHANDELLIER, Jonathan FONTAINE, Frédéric FURST, Nadège GUYOT, Sabrina GRIDEL, Dominique LAHAYE, Christelle LALLEMAND, Laetitia SCHAEFFER, Frédéric THOMAS

Votants: 15

Pour: 15

**Représentés:** Aude CHAPPUY par Frédéric THOMAS

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Sabrina GRIDEL

### Objet: Election des adjoints - 2020\_025

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Dominique GEORGE: quatorze voix

– M. Vittore PETTOVEL: une voix

- M. Dominique GEORGE , ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/05/2020 054-215405192-20200523-2020_025-DE

## **2ème tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Jonathan FONTAINE: quatorze voix

– M. Vittore PETTOVEL: une voix

- M. Jonathan FONTAINE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint.

## **3ème tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– M. Gilles ZINUTTI: quatorze voix

– M. Vittore PETTOVEL: une voix

- M. Gilles ZINUTTI, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé adjoint.

## **4ème tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu

– Mme Sabrina GRIDEL : quatorze voix

– M. Vittore PETTOVEL: une voix

- Mme Sabrina GRIDEL, ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée adjoint.

Ainsi fait et délibéré ce jour,

Pour copie conforme,

Frédéric THOMAS, Maire.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Préfecture de Nancy
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/05/2020 054-215405192-20200523-2020_025-DE